

Publié le 29.04.2024

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240425-2024_63-DE

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
VAL ÈS DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cesny-aux-Vignes sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mme Ann BAUGAS, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, MM. Eric MARGERIE, Eric DUVAL, Stéphane AMILCAR (départ à 20h13), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET (arrivée à 19h08), Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Matthieu PICHON, Mme Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), M. Thomas LEROY, Mmes Marianne TURPIN, Nathaly MONROCC (pouvoir à Régine ÉNÉE), Florence SERANDOUR (pouvoir à Didier LEMONNIER), Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, William HERFORT, Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Stéphane CASTEL) et Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Didier LEMONNIER

Date de convocation :
18.04.2024
Date d'affichage
18.04.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 27
Titulaires 27
Suppléants 0
Pouvoirs 4
Votants 31
19h08 Arrivée titulaire +1
Votants 32
20h13 Départ titulaire -1
Votants 31

Quorum 20

Délibération n° 2024 / 63

Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Nomination de la ZAC à Moulton-Chicheboville et changement de nom du budget annexe n°88608

Il convient de donner un nom commercial à la future ZAC située sur la parcelle ZB169 à Moulton-Chicheboville et de modifier en conséquence le nom du budget annexe n°88608 « ZA Val ès dunes 1 ». Il est proposé que cette ZAC soit baptisée « ZAC de la Dolomède », en référence à l'araignée protégée présente dans le marais de Chicheboville-Bellengreville.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 abstention :

↳ Nomme la ZAC de la parcelle ZB169 à Moulton-Chicheboville « ZAC de la Dolomède » ;

↳ Décide de nommer le budget annexe n°88608 « ZAC de la Dolomède ».

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Didier LEMONNIER



Le Président,
Philippe PESQUEREL

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240425-2024_63-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr